

# Document d'Informations Clés : Tremplin Mutex Plus

## Objectif

---

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

---

Tremplin Mutex Plus est un contrat d'assurance-vie assuré par Mutex, société anonyme au capital de 37 302 300 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Nanterre 529 219 040- Siège social : 140 avenue de la République - 92327 Châtillon cedex. Vous pouvez contacter l'assureur au 01 46 00 30 30 ou en vous connectant sur le site [www.mutex.fr](http://www.mutex.fr), rubrique « Nous contacter ». L'assureur relève de la supervision de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).  
Version du document : 01/01/2019

---

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## En quoi consiste ce produit ?

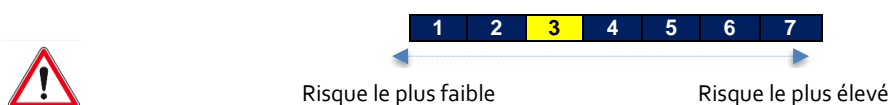
---

<b>Type</b>	Tremplin Mutex Plus est un contrat individuel d'assurance-vie mono-support.
<b>Objectifs</b>	Tremplin Mutex Plus a pour objectif de constituer une épargne au profit d'un enfant en effectuant des versements libres et/ou programmés. Ce contrat s'inscrit à la fois dans le cadre fiscal de l'assurance-vie et celui des donations. L'épargne est répartie sur le support en euros qui garantit à tout moment un capital égal à la somme de cotisations nettes investies sur ce support, diminué des frais de gestion sur encours, des éventuels rachats et avances, et augmenté le cas échéant des revalorisations nettes de frais de gestion. Chaque 31 décembre, Mutex détermine la participation aux bénéfices selon les dispositions contractuelles et réglementaires. Le support en euros donne lieu à des investissements sur les marchés réglementés français et internationaux dans des classes d'actifs tels que les actions (petites, moyennes et grandes capitalisations), les obligations, le monétaire et l'immobilier. L'horizon de détention recommandé est de 8 ans compte tenu de la structure des frais et de la revalorisation proposée par l'assureur.
<b>Investisseurs de détail visés</b>	Le support en euros s'adresse à des investisseurs n'ayant pas de connaissance particulière des marchés financiers et souhaitant une gestion prudente de leur investissement.
<b>Assurance : avantages et coûts</b>	Les garanties proposées par ce contrat sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>- une garantie en cas de vie : versement d'un capital (ou d'une rente) selon les dispositions contractuelles</li><li>- une garantie en cas de décès : versement d'un capital (ou d'une rente) en cas de décès.</li></ul>
<b>Durée de vie</b>	Ce contrat a une durée minimum de 8 ans.

## Quels sont les risques, et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

---

### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le contrat pendant 8 années.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque du contrat Tremplin Mutex Plus par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce contrat enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats de produit se situent à un niveau entre faible et moyen.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre tout ou partie de votre investissement.

Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements ? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

## Scénarios de performance

Ce tableau ci-dessous montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 8 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000€.

Investissement de 10 000€		1 an	4 ans	8 ans
<b>Scénarios en cas de survie</b>				
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 678 €	10 116 €	10 986 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	-3,22%	0,29%	1,18%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 507 €	9 379 €	9 212 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	-4,93%	-1,59%	-1,02%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 507 €	9 379 €	9 212 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	-4,93%	-1,59%	-1,02%
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 507 €	9 379 €	9 212 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	-4,93%	-1,59%	-1,02%
<b>Scénario en cas de décès</b>				
Evènement assuré	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	9 507 €	9 379 €	9 212 €

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation des performances futures à partir des données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution de marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

### Que se passe-t-il si Mutex n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

L'investisseur peut subir une perte financière en cas de défaillance de l'assureur. Le Fonds de Garanties des Assurances de Personnes (FGAP) est actionné par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) lorsque la société d'assurances n'est plus en mesure de faire face à ses engagements envers les assurés, et lorsque l'autorité de contrôle a épuisé les moyens dont elle dispose.

L'indemnisation prévue dans le cadre de la mise en œuvre de la garantie prend en compte l'ensemble des provisions représentatives des droits résultant des contrats d'assurance ou contrats et bons de capitalisation afférents à un même assuré, un même adhérent ou un même bénéficiaire de prestations dans la limite des deux plafonds suivants :

- jusqu'à hauteur de 70 000 euros pour toutes les prestations autres que celle en cas de décès ;
- jusqu'à hauteur de 90 000 euros en cas de décès.

### Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 euros. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

### Coûts au fil du temps

Investissement 10 000€ Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	Si vous sortez à la fin des 8 ans
Coûts totaux (€)	793€	1 876€	3 387€
Réduction du rendement par an (%)	7,93%	4,59%	3,95%

Il se peut que la personne qui vous vend ce contrat ou vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

## Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	4,5%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que payiez moins. L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit
	Coûts de sortie	0%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,03%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0,52%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	Max 15%	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission si le résultat financier du support en euros est excédentaire.
	Commissions d'intéressement	0%	

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

### La période de détention recommandée : 8 ans

La durée de détention recommandée du contrat dépend notamment de votre situation patrimoniale, de votre attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur et des caractéristiques du contrat choisi.

Vous disposez de la faculté de rachat qui vous permet d'obtenir, tout ou partie de l'épargne disponible sur votre contrat. Cette demande peut avoir lieu à tout moment. Elle est formalisée à l'aide d'un document pré imprimé fourni par Mutex ou peut être adressé par simple courrier signé de l'assuré.

La date d'effet de la demande de rachat est arrêtée au dernier jour du mois précédant sa date de réception au siège de Mutex.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation sur le produit lui-même, vous pouvez contacter en priorité votre mutuelle. Si la réponse ne vous satisfait pas, vous pouvez vous adresser au Service Qualité Relation Adhérent joignable :

- par écrit à l'adresse suivante : Mutex – Service Qualité Relation Adhérent – 140 avenue de la République - 92327 Châtillon cedex
- par voie électronique : <https://www.mutex.fr/Nous-contacter>. Le remplissage du formulaire « Nous contacter » équivaut à l'envoi d'un mail.

En cas de désaccord persistant après la réponse donnée par le Service Qualité Relation Adhérent, si vous êtes un particulier, à condition qu'aucune action judiciaire n'ait été engagée, vous avez la possibilité de saisir la Médiation de l'Assurance par courrier à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris cedex 09, ou par voie électronique <http://www.mediation-assurance.org>.

## Autres informations pertinentes

A l'occasion de votre souscription au produit Tremplin Mutex Plus et conformément au Code des assurances, il vous sera remis :

- un double du Bulletin de souscription
- un double du Pacte adjoint au don manuel (si ce choix est utilisé)
- les Conditions générales
- une fois par an, une information indiquant notamment la valeur de rachat et la participation aux bénéfices associés au fonds en euros

Une fois le contrat conclu, il vous sera remis les Conditions particulières du contrat.